

# Conseil communal de Lausanne

---

Initiative :	interpellation urgente
Titre :	<b>Explosion dans l'immeuble d'habitation à la rue Pré-du-Marché 23 : les conséquences graves du renforcement de la répression envers les personnes précaires et du laisser-faire auprès des gérances immobilières</b>
Initiant-e(-s) :	franziska meinherz

---

L'explosion récente dans un immeuble d'habitation a démontré les dangers de la crise socio-sanitaire résultant du déplacement des personnes toxicodépendantes qui fréquentaient la place de la Riponne et du manque de structures de bas-seuil. Il est urgent que la Municipalité propose des solutions pour pallier les problèmes des squats et de la consommation dans les immeubles d'habitation avoisinant la place de la Riponne, qui créent des conditions d'insalubrité et des risques d'incendie qui mettent en danger les locataires ainsi que les personnes concernées.

Le 11 janvier 2026, une explosion a eu lieu dans un immeuble situé à la rue Pré-du-Marché 23 à Lausanne. L'immeuble en question est une tour de 14 étages construite dans les années 70, où habitent plus d'une centaine de personnes. L'explosion a été provoquée par un feu allumé par des personnes externes à l'immeuble. L'incident a entraîné une importante propagation de fumée毒ique dans la cage d'escalier de l'immeuble, entravant ainsi la seule sortie de secours, a secoué les appartements proches du sous-sol, et aurait pu, selon la police, avoir des conséquences dramatiques si les installations de gaz avaient été touchées.

Cette explosion est le dernier et plus grave épisode d'un problème qui existe depuis des mois. Les habitantexs de l'immeuble ont à maintes reprises alerté leur gérance, la régie Apleona, quant à la présence de personnes toxicodépendantes et sans domicile fixe dans l'immeuble. Dans des conditions extrêmement insalubres, des personnes ont trouvé abri dans les cages d'escalier et les caves de l'immeuble. Les habitantexs sont confrontéexs à des défécations, des seringues utilisées, déchets, et traces de sang dans les caves et la cage d'escalier de leur immeuble, en plus d'une hausse des cambriolages et des vols de colis.

Suite aux contacts pris avec l'ECA et la police de feu après l'explosion, les habitantexs ont en outre appris qu'un contrôle effectué dans leur immeuble en août 2025 a relevé plusieurs manquements en ce qui concerne la protection incendie, sans qu'ils en aient été informés, et sans que la gérance ait entrepris des démarches pour remettre aux normes l'immeuble.

L'explosion à la rue Pré-du-marché 23 témoigne donc de manquements de la municipalité à deux égards :

Premièrement, cet épisode met en lumière l'échec total de la politique répressive adoptée par la municipalité qui a exacerbé la précarité des personnes toxicodépendantes, ainsi que l'inadéquation des structures d'accueil bas seuil existantes. La Municipalité a entamé des travaux sur la place de la Riponne, qui a été un lieu de rencontre et de séjour pour les personnes toxicodépendantes, sans leur proposer de solution alternative digne et adaptée. En plus, elle a introduit des critères d'accès pour le local de consommation sécurisé. En l'absence de lieux d'accueil bas seuil suffisants, les personnes toxicodépendantes qui se rencontraient

# Conseil communal de Lausanne

---

sur la Riponne ont été déplacées vers les immeubles environnents, les parkings, les cages d'escaliers et les caves, où elles survivent dans des conditions contraires à la dignité humaine. Outre les problèmes que cela génère pour les habitant·e·s desdits immeubles, cela a éloigné les personnes toxicodépendantes des professionnel·le·x·s des structures de travail social hors mur, pour qui il est désormais plus difficile de prendre contact avec elles. Au lieu de proposer des solutions pour les personnes toxicodépendantes, la politique de la municipalité les a tout simplement déplacé hors de nos vues, dans les cages d'escalier des immeubles avoisinants. En refusant de traiter les enjeux de la toxicodépendance et du sans-abrisme comme des questions sociales et sanitaires, en renforçant la répression et en affaiblissant le dispositif socio-sanitaire, la Municipalité profondément aggravé une crise sociale et sécuritaire exposant à la fois les personnes concernées et les locataires à des risques graves.

De deux, cet épisode montre l'impuissance des locataires, si elles ne sont pas soutenus par les pouvoirs publics, face à des propriétaires et gérances qui négligent l'entretien de leurs immeubles, qui restent inactives même en cas de dégradations graves qui compromettent la sécurité et la salubrité des immeubles, et qui ne vérifient même pas que leurs immeubles correspondent aux normes de protection incendie, mettant ainsi en danger, comme c'est le cas de l'immeuble à la rue Pré-du-marché 23, des centaines de personnes. Etant donnée l'absence de sanctions dissuasives envers les propriétaires et gérances dont les immeubles ne sont pas conformes aux normes de sécurité et où les conditions d'habitation se dégradent, et étant donnée l'absence de contrôle systématique, la responsabilité de veiller à la protection incendie, à la salubrité et à la conformité des bâtiments repose de facto sur les locataires, contraint·e·s de multiplier les alertes, les démarches individuelles et collectives, sans réel pouvoir d'action. Cela devrait pourtant être du devoir de l'autorité municipale. Nous ne pouvons ignorer les précédents tragiques, notamment l'incendie mortel de Crans-Montana, qui a montré les conséquences fatales du laxisme en matière de sécurité du bâti.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles démarches avait entrepris la Municipalité dans le contexte des travaux sur la Riponne pour proposer une solution alternative aux personnes toxicodépendantes qui s'y rencontraient ?
2. Quelles structures bas-seuil existent à Lausanne qui proposent des lieux de séjour aux personnes toxicodépendantes, et quel soutien est-ce que la Municipalité accorde-t-elle à ces structures ?
3. La Municipalité reconnaît-elle que le durcissement des conditions d'accès à l'ECS, l'insuffisance des structures bas-seuil et notamment des places en hébergement d'urgence et de lieux d'accueil en journée contribuent à la précarisation des personnes concernées et les contraint à trouver refuge dans les lieux inadaptés ?
4. Quelles solutions est-ce que la Municipalité compte-t-elle apporter au problème que des personnes toxicodépendantes et/ou en situation de sans-abrisme trouvent refuge dans des cages d'escaliers et caves, vivant ainsi dans des conditions indignes et insalubres et engendrant une dégradation des immeubles concernés au détriment des locataires ?

# Conseil communal de Lausanne

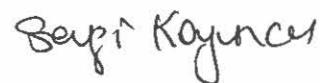
5. Comment est-ce que la Municipalité entend-elle combler le manque de structures bas-seuil ?
6. Par qui et dans quels intervalles est-ce que sont effectués des contrôles pour vérifier que les immeubles d'habitation sont en conformité avec les normes de protection incendie, et comment est-ce que la Municipalité garanti-t-elle que les immeubles en non-conformité sont remis aux normes dans les plus brefs délais ?
7. Quels sont les protocoles et processus en vigueur pour garantir que les immeubles d'habitation respectent les principes de salubrité et d'hygiène ?
8. Quelles sont les conséquences pour les propriétaires ou gérances dont les immeubles ne sont pas conformes aux normes de protection incendie et/ou dont les immeubles sont insalubres ou posent des problèmes d'hygiène ?
9. Quels instruments existent-ils pour éviter que les propriétaires ou gérances d'immeuble reportent les coûts de remise à norme de leurs immeubles sur les locataires, qu'il s'agisse des normes protection incendie, ou des normes de salubrité et d'hygiène ?

---

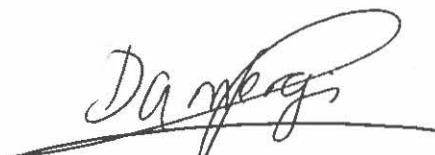
Lausanne, le 3 février 2026

Signataire(s) :

franziska meinherz



Agathe Raboud-Sidorenko



Loris Socchi



Vincent Mottier



Magali Crausaz Mottier



Pierre Conscience

